



ABONNEMENTS.

Un mois. . . . . 4 fr.
Trois mois. . . . . 11 »
Par la poste. . . . . 15 »
Un N°. . . . . 20 »
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

CHEMIN DE FER.

Table with multiple columns showing train schedules between Liège, Brussels, and Gand, including departure and arrival times for various routes.

ALLEMAGNE.—Francfort 15 septembre.

On écrit de Munster, le 8 septembre : La lettre que l'archevêque de Cologne a envoyée le 24 août par estafette au roi, ne contient pas une syllabe de tout ce que la lettre datée de Berlin 2 septembre et insérée dans le Correspondant de Hambourg, mentionne. Au contraire, l'archevêque demande pour lui-même et pour l'archevêché qui lui est confié, la justice et l'application des lois.

— On écrit de Magdebourg, 10 septembre : Le roi est arrivé en cette ville le 9 de ce mois.

— S. M. le roi de Hanovre, un grand nombre d'officiers et de généraux sont également arrivés.

Aujourd'hui matin, S. M. le roi a assisté aux manœuvres du quatrième corps d'armée, et a exprimé sa haute satisfaction sur la tenue et l'instruction des troupes. Le soir, S. M. a pris le thé au camp avec les illustres et augustes personnages présents à la manœuvre. La prière solennelle du soir a eu ensuite lieu avec un recueillement dont tous les assistants furent profondément émus.

ANGLETERRE.—Londres, 17 septembre.

La reine passera demain une revue des troupes à Windsor. S. M. sera à cheval, et accompagnée du roi et de la reine des Belges.

— Lord Melbourne se trouve encore à Windsor; lord Palmerston s'y trouve également.

— Les ministres de Turquie, de Naples et de Hanovre ont travaillé avant-hier au bureau des affaires étrangères. On a reçu aujourd'hui des dépêches des ambassadeurs anglais près les cours de Bruxelles et de La Haye.

— Le Morning-Chronicle, que quelques-uns regardent comme l'organe du comte Palmerston, après avoir rapporté les dernières nouvelles relatives aux vingt-quatre articles, ajoute :

Si, sous le rapport de la question territoriale, les intérêts et l'honneur des Belges doivent recevoir un échec, il nous est permis d'espérer qu'ils recevront satisfaction quant à la question financière.

Les journaux publient une adresse du conseil communal de Bruxelles contre le traité des vingt-quatre articles; elle est conçue dans des termes assez violents, et envisage le traité comme la suite d'une erreur et comme ne pouvant plus

duré, ayant été inspiré par la force. Les citoyens de Bruxelles voudraient avoir tout le Limbourg et le Luxembourg sans la dette. Ce serait très-bien pour une assemblée populaire, mais nous aurions attendu plus de bon sens d'un grave conseil de régence.

Les Belges, comme les Suisses, semblent prendre des résolutions et publier des documents, comme s'ils n'avaient d'autre but que d'enflammer les esprits des assemblées belges et suisses, mais ils oublient que l'Europe est le tribunal devant lequel s'agit leur cause aujourd'hui, et que ce sont la raison et la gravité qui peuvent faire impression et non des déclarations passionnées. Nos sympathies sont pour les Belges, nous les soutiendrons jusqu'à la dernière extrémité, mais il faut qu'ils soient eux-mêmes raisonnables.

— Le bateau à vapeur Braganza est arrivé de Lisbonne avec des nouvelles à la date du 11.

Les élections de Lisbonne n'étaient pas encore terminées, et on s'attendait qu'en définitive aucun parti n'aurait une force prépondérante dans la représentation de la capitale. Quelques bandes miguélistes ont été défaits dans les provinces et deux des chefs ont été pris et fusillés.

M. Durand, M. Milburn et des autres prisonniers d'état, détenus dans la prison de Toronto, ont été mis en liberté, à la condition de quitter la province dans l'espace de trois jours.

FRANCE.—Paris, le 18 septembre.

Un journal dit que le roi ira passer en personne la grande revue du camp de St-Omer, où se trouve maintenant le prince royal. Le roi Léopold et le duc de Sussex se trouveraient à St-Omer pour cette époque.

— On assurait ce matin qu'un aide-de-camp était parti pour St-Omer chargé d'une mission pour le duc de Nemours. Selon les on dit, le jeune prince serait enlevé momentanément aux occupations de la vie militaire pour aller faire de la diplomatie à la cour de Berlin. L'aide-de-camp envoyé des Tuileries a ordre de l'accompagner. L'éternelle question hollando-belge ouvrirait à l'habileté du prince une carrière nouvelle.

On dit d'ailleurs que la cour de Berlin a fait les premières avances. Les nouvelles de Suisse ont un peu brusqué cette résolution de la cour des Tuileries. M. le ministre de Prusse a été reçu hier en audience particulière.

— Hier devait avoir lieu à l'Hôtel-de-Ville l'élection d'un sous-lieutenant et de trois brigadiers de la garde nationale à cheval; mais cette opération n'a pu se faire faute d'électeurs.

— Plusieurs journaux ont annoncé que M. le maréchal Moncey, gouverneur des Invalides était dangereusement

malade dans sa terre. Nous recevons aujourd'hui d'une personne qui lui est attachée, l'assurance que la santé du maréchal est très-satisfaisante, et que le voyage de M. Ribes, son médecin, n'avait d'autre motif qu'une visite de politesse et d'affection.

— On assure que les concessionnaires des grandes lignes de chemins de fer de Paris au Havre et de Paris à Orléans, ont eu ces jours-ci une conférence, afin de s'entendre sur les moyens de ramener la confiance parmi les actionnaires de ces deux grandes lignes et d'empêcher une plus forte dépréciation des actions. On a reconnu que la première cause de la baisse des titres de la bourse de Paris était l'incertitude où se trouvaient les détenteurs sur l'époque à laquelle les chemins seraient en rapport. Il faudra plusieurs années avant que ces grandes lignes de communications soient livrées au public, et jusqu'à cette époque on ne servira pas d'intérêt aux actionnaires. Il a été, dit-on, résolu d'accorder à titre de garantie aux actionnaires des chemins du Havre et Orléans un intérêt de 4 p. c. sur les versements opérés. Une pétition serait adressée aux chambres à la session prochaine, afin de demander que l'état se charge de cette garantie, sans laquelle il serait impossible de terminer les grandes lignes qui ont été votées.

— Le Messager publie les faits suivants au sujet du blocus du Mexique :

« Les journaux tories anglais nous menacent d'une délivrance de lettres de marque, et les spéculateurs américains se montrent fort impatients de connaître à notre commerce. Le commandant du blocus a eu soin de ne pas laisser ignorer à ces futurs écumeurs de mer les instructions qu'il a reçues de son gouvernement. en voici la substance :

« Tout bâtiment nanti de lettres de marque du gouvernement du Mexique, dont l'équipage et les hommes à bord ne présenteraient pas un effectif de deux tiers mexicains, sera considéré de bonne prise et traité suivant la rigueur des lois maritimes, et tout l'équipage pendu aux verges, comme pirates, sans autre forme de procès.

— On lit dans le Courrier allemand, journal publié à Stuttgart :

« Plusieurs journaux français prétendent que le prince Louis-Bonaparte a été calomnié, quand on a dit qu'il avait demandé du service à l'empereur de Russie. Nous savons de source certaine que le fait est vrai, et nous pourrions nommer la personne par l'intermédiaire de laquelle il a fait demander à l'empereur Nicolas s'il pouvait espérer obtenir du service dans ses armées. »

Le Courrier allemand ajoute que nous n'avons pas été aussi bien informés quand nous avons parlé d'une audience sollicitée et refusée. Nous croyons avoir eu d'aussi bons renseignements dans un cas que dans l'autre.

Feuilleton.

LE CHATEAU GAGNÉ PAR M. JULES JANIN.

Le fait que nous annonçons, il y a trois jours, la correspondance de Paris est bien vraie. M. Jules Janin a gagné un château en Italie. Voici la partie du feuilleton du Journal des Débats où il raconte lui-même sa bonne fortune, et que nous avons promis de reproduire :

Donc le héros de cette histoire, insouciant de la fortune encore un peu plus que de la gloire, était à Florence aussi heureux que peut l'être un critique entouré de chefs-d'œuvre. Il menait à Florence une vie passablement retirée; quand il n'était ni au palais Pitti, ni dans les églises, ni à la tribune, il passait son temps dans un vaste salon où se réunissaient, comme dans un centre commun d'aimable conversation, d'esprit et de bon goût, les Parisiens de Paris, de St-Petersbourg et de Florence. L'heure de midi à Florence est consacrée au repos: l'Italien se prépare, en dormant, à la fête du soir, fête éternelle. Cette heure de midi, nous la consacrons, nous autres, à causer et à fumer. A Florence, l'étranger n'a pas le temps, il n'a pas le droit de dormir.

Un jour donc que nous étions à parler des plus beaux points de vue de l'Italie, et que chacun de nous vantait un de ces adorables coins du gazon émaillé et du ciel bleu qu'Horace et Tibulle, que l'Arioste et même le Dante ont chantés, Per Baccho! s'écria le docteur F..., ceci me rappelle que dans le duché de Lucques, tout à côté de ces eaux thermales si bienfaisantes, à l'abri d'une douce colline, il y a une maison qui se cache derrière les orangiers en fleurs. La maison est en marbre, elle est posée sur une large terrasse qui domine le vallon, on y arrive par une large avenue, elle est abritée entre deux sombres bosquets, un aqueduc y entretient nuit et jour trois jets d'eau qui n'ont jamais cessé de palier enchanté. — Qui de vous le veut avoir?

En même temps, le docteur tirait de sa poche plusieurs billets de lo-

terie. Vous savez que la loterie est une invention italienne; les Italiens aiment ce jeu facile, cette espérance lointaine achetée à si bas prix; il leur faut au moins un billet de loterie pour qu'ils se croient en droit de se construire, même une modeste cabane, dans les nuages roses de l'avenir. Si donc on supprimait la loterie en Italie, comme on a fait chez nous, on supprimerait en même temps l'espérance, le rêve tout éveillé, les pressentiments poétiques; on enlèverait son plus doux prestige au doux sommeil italien. Quand donc arrive une loterie nouvelle, c'est une fête pour cette heureuse terre; chacun y prend part de son mieux: le vieillard tire le vieil écu de sa cachette; la jeune fille change en souriant le florin d'or tout neuf contre un papier flamboyant d'espérance, le prince lui-même, l'exilé détrôné qui a tout perdu à la loterie des révolutions, veut tenter cette fortune nouvelle, comme si le hasard de ce siècle donnait aussi facilement une maison qu'il donne un trône. Vous jugez donc si la Palazzina Lazzarini, ce bouquet de myrthe et de marbre, manqua de chalands et de rêveurs.

Aussi les billets que tenait le bon docteur dans ses deux mains furent bien vite enlevés. Le maître du logis, qui est jeune, pétulant, heureux s'il en fut, dont la main est sûre comme le coup-d'œil, s'empara de tous les billets qu'on voulait lui vendre; moi (car enfin, il faut bien vous le dire, c'était moi, et vous me pardonnez mon bonheur en faveur de ma modestie), moi seul je ne prenais guère part à l'empressement général. La Palazzina pouvait m'intéresser comme œuvre d'art, comme beauté, comme aspect; mais allez donc rêver que vous êtes propriétaire de cette verdure si lointaine et si lointaine! En fait de rêves, je veux que mes rêves soient sous ma main gauche; je me construirai, si vous voulez, une maison italienne à Bellevue, à Viroflay, dans les bois de Meudon, dans ces abîmes de verdure qui sont à ma portée; mais comment faire pour que je me figure que je suis le maître des chaudes cascades des montagnes de Lucques, toutes belles que soient ces montagnes? J'étais donc peu intéressé à ce hasard, quand notre hôte, se tournant vers moi: — Ça, dit-il, que sait-on? Il faut que vous preniez un billet! — Et combien se vend le billet, demandai-je? — 11 frs. 50! répondit le docteur, qui voulait me voir garder mon argent. Moi, je dis: — C'est trop cher. Avec 11 fr. 50, dans cet heureux pays, je puis acheter

un bas-relief de Michel-Ange ou un tableau d'André del Sarte, un beau domaine que j'emporterai sous mon bras; sur mon cœur. Si vous saviez les beaux livres que j'ai achetés hier pour 10 francs! — Mais, entêté que vous êtes, reprit le jeune comte, ce n'est pas 10 fr. de France qu'on vous demande, ce sont dix paus, deux de ces gros écus que vous laissez vaguer sur votre table et dont vous faites si peu de cas. — A la bonne heure, repris-je, je vais chercher ces deux gros écus, mais à une condition, c'est que vous-même vous me choisirez mon billet. Que voulez-vous que la fortune fasse de moi, si pauvre? Vous, au contraire, vous êtes son seigneur et maître, et cela la fera bien rire si elle se figure que vous désirez un palais de plus. Que dis-je un palais? Une Palazzina!

En même temps, j'allai chercher mes dix paus; mon billet me fut choisi par cette main intelligente et bienveillante; le comte voulut que ma signature fût apposée sur ce bon billet, et je le signai comme je signe mon feuilleton le dimanche, sauf à devenir gros J. comme devant.

Et véritablement, si au lieu de ces deux pièces de monnaie italienne, il m'eût fallu tant seulement donner dix francs de France, j'aurais refusé cette fortune. L'homme qui voyage tient tant à la monnaie qu'à la langue de son pays. Quel changement cependant pour notre patrie! Si je n'avais pas changé la veille un louis d'or, il y aurait en France un gros baron de moins.

Le soir de ce jour mémorable, j'eus l'honneur de rencontrer S. A. R. le duc de Lucques, — Monseigneur, lui dis-je, j'ai acheté ce matin l'espérance de devenir propriétaire d'un château dans votre royaume! — J'espère bien, répondit le prince, que vous serez alors un peu mon sujet. S. A. ne croyait pas si bien dire, ni moi si bien faire. A dater de ce jour je ne pensais plus à mon domaine, et je me conduisis tout-à-fait comme un honnête Parisien très-modeste, très-réservé, et qui n'aurait derrière lui que son très-médiocre héritage paternel.

A peine de retour à Paris, le jeune comte, mon ami, qui est bien obligé d'avoir autant d'ordre et d'exactitude que peut en avoir M. de Rothschild en personne, en dépliant les papiers de son voyage, trouve parmi ses papiers mon billet de loterie signé de mon nom, et il me l'envoie avec cette petite lettre: — Mon ami, me voici, venez me voir!

S. A. R. M. le duc d'Orléans, à qui M. Elzéard Blaze avait fait hommage de son Chasseur au chien-courant, a envoyé à l'auteur de ce livre un superbe nécessaire d'armes, renfermant un fusil de Lepage, et la permission de s'en servir dans une forêt de la Couronne. Ce royal présent, fait avec autant de bonté que de magnificence, est arrivé à son adresse la veille de l'ouverture des chasses.

La commission de la souscription nationale avait fait poser dans l'intérieur de la cour de l'hôtel de M. Laffitte une plaque sur laquelle étaient inscrits ces mots : « A Jacques Laffitte, la souscription nationale, 29 juillet 1850. » M. Laffitte voulant consacrer d'une manière plus durable ce témoignage de l'estime publique pour les services qu'il a rendus à la patrie dans les événements de juillet, fait graver en ce moment cette inscription sur la façade de son hôtel.

Le 8 de ce mois a eu lieu à la Délivrande (Calvados), l'inauguration d'une statue que M. l'archevêque de Paris a donnée pour éterniser le souvenir de la conversion de M. le prince de Bénévent. Voici comme on raconte l'origine de cette pieuse offrande :

Dans un voyage qu'il effectua, l'année dernière, à la Délivrande, le prélat y remarqua une colonne en marbre sur laquelle sont gravées plusieurs guérisons miraculeuses obtenues par la protection de la Ste.-Vierge. Dès lors il fit vœu de couronner cette colonne d'une statue de la Mère de Dieu, s'il obtenait la conversion de M. de Talleyrand. Les démarches de M. de Quélen auprès du prince moribond ayant été couronnées de succès, comme on sait, le prélat s'est acquitté de son vœu.

La statue est en bronze; elle pèse environ cent livres, et représente Marie priant pour le pêcheur. Ses pieds sont posés sur un serpent qu'elle écrase. On lit sur le devant du globe qui sert de soutien : « Virgo fidelis, congratulamini mihi : inveni ovem meum qua perierat. (17 mai 1858.) »

Derrière se trouve cette autre inscription : « Ex voto Hyacinthi Ludovici de Quelen, archiepiscopi parisiensis pro salute æternâ principis de Talleyrand, ad reconciliationem ritè admissi ac perseverantibus penitentiae signis defuncti. » Cette statue est l'ouvrage de M. Choiselet-Gallien.

Le Théâtre Français vient enfin de s'enrichir d'une tragédienne. C'est une jeune fille de 18 ans qui a ressuscité le théâtre des Corneille, des Racine et des Voltaire. M<sup>lle</sup> Rachel Félix, qui a débuté il y a trois mois pour la première fois au Théâtre Français, y attire maintenant la foule dans *Andromaque*, dans *Tancrède*, dans *Cinna* et dans *Iphigénie en Aulide*. M<sup>lle</sup> Rachel Félix a reçu la promesse d'être admise à Pâques prochaine comme sociétaire du Théâtre Français.

Le grand-conseil du canton de St-Gall en Suisse a adopté à une majorité de 95 voix contre 26, le projet d'instruction du petit conseil qui concluait au rejet de la demande d'expulsion du prince Louis-Napoléon.

Un épisode, aussi curieux que remarquable, est au Caire, l'objet de toutes les conversations : Un Français, nommé Aim, chimiste au service du gouvernement, républicain exalté, qui vivait de ses maigres appointemens et de ses plans de république, vint il y a quelques jours à Alexandrie faire sa cour au pacha et lui présenter ses hommages d'homme libre, en franc républicain. Le pacha s'informa de sa santé et lui dit :

« Eh bien, Aim, tu ne m'as jamais rien demandé pour toi. Tu es un républicain ! Si je te faisais roi, accepterais-tu ? Cela dépendrait des conditions, répondit Aim. — Eh bien ! je te fais sheik des deux Oases; la grande et la petite, près de Thèbes. » Aim ne se l'est pas fait dire deux fois, comme on le pense bien, et partit incessamment pour son royaume. C'est le premier exemple qu'un Franc ait été nommé sheik d'un district arabe. Cette mesure du pacha, prise sur un ton de plaisanterie, n'en est pas moins significative et d'une très-grande portée.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Nous venons de recevoir les journaux de Barcelonne jusqu'au 9.

Le baron de Meer, au lieu de continuer sa marche contre

Moi je garde la lettre de l'ami et je jette le billet de loterie, ma fortune ! mon palais ! dans le panier où disparaissent déchirées les lettres anonymes, les petits vers de province et la prose qu'on ne me redemande pas. Ma fortune a été là-dedans huit jours ! Un degré de froid dans le thermomètre, et mon château était au feu. Quand enfin, il y a quatre jours... Ah ! voici que l'intérêt vous gagne. Singulier penchant de l'homme. On s'intéresse plus à un château gagné au jeu, qu'à une belle page de bonne prose. Moi, je donnerais tous les châteaux du monde, et même le mien, pour avoir écrit la préface d'*Atala* !

Donc, il y a sept jours, plus ou moins, je reçois cette lettre : — « Si par hazard votre billet de loterie porte les deux numéros (car il fallait un ambe, j'oubliais de vous le dire) :

72-75

en ce cas, *vivait* ! vous êtes le propriétaire du château. » Cette lettre m'arrivait le jour de la première représentation de *Bonheur* ; l'heure me pressait, je sortis de chez moi sans penser à ma fortune. Eh ! qui donc peut penser à soi-même, quand on va assister à la lutte définitive et décisive d'un noble esprit, d'un grand courage, contre toutes les cruautés, contre toutes les injustices, contre tous les parvenus de son temps !

Vous savez ce qui arriva, comment Berlioz succomba sous son poème. Je rentre chez moi à minuit, triste et fatigué. Je retrouve sur ma table la lettre et le procès-verbal daté de Lucques, et signé par le premier Ancien et le second Ancien, et le podestat, et les deux numéros étincelans.

72-75 !

Par un effort de mémoire incroyable, je me rappelle alors ce que j'ai fait de mon billet. Je vide mon panier, et d'abord je ne trouve rien que des débris sans nom et sans forme. C'est qu'avec une ténacité sans égale, mon billet était attaché à Posier. On eût brûlé les papiers qu'il ne serait pas tombé dans le feu. Certes, la fortune ce jour-là voulait de moi. En retrouvant mon billet à cette place, et même avant de l'ouvrir, je n'eus plus aucun doute, j'étais sûr de mon palais. — C'était ça l'effet.

72 — 75 !

Berga, s'était replié sur Barcelonne, où il était entré le 8 avec sa division et les prisonniers faits à Solsona.

Les nouvelles de Valence, reçues par la même voie, portent que le général Borso a attaqué l'arrière-garde de Cabrera et lui a pris une partie du butin. On assure que le général Narvaez a reçu ordre de marcher avec l'armée de réserve sur la province de Valence, ne laissant que 4000 hommes dans la Manche.

— On écrit d'Estella, 11 septembre :

Depuis quatre jours le comte de Luchano a quitté Logrone, il passe en revue tous ses bataillons et il les promène de Larrago à Artajoua, de là à Meudigorria, en avant en arrière, sans qu'on puisse deviner ses véritables intentions.

Les troupes carlistes ont quitté cette nuit cette ville. Toute l'armée est en mouvement. Le général Marotto se dispose à se rendre au quartier de don Carlos et le reste de l'état-major se dirigera à 5 heures sur Durango. Ces derniers mouvements sembleraient indiquer des projets contre Bilbao.

— D'après les journaux de Madrid, du 11, le bruit courait dans cette capitale que Merino et Balmaceda étaient entrés à Valladolid. Cette nouvelle mérite confirmation.

M. le marquis de Pontejos a été nommé chef politique de Madrid, en remplacement de M. Erena.

— On lit dans la GAZETTE DE MADRID :

« Nous avons cru devoir garder le silence sur la crise ministérielle qui vient d'avoir lieu. A présent qu'elle est consommée, il y aurait de notre part de l'affectation à prolonger notre silence sur un changement si important. Nous dirons d'abord que la grande question de la liberté et de l'ordre public n'a souffert en rien de ces changemens des personnes chargées de l'administration. Des incidens fortuits et le mauvais succès de nos dernières expéditions militaires ont occasionné la chute du ministère qui vient de se retirer. Il est remplacé par un cabinet également attaché aux principes d'ordre et de liberté. Son existence dépendra de l'appui qu'il trouvera dans les Cortès et surtout des événemens de la guerre. Le nouveau cabinet doit s'empresse de convoquer les Cortès dans le plus bref délai possible. Nous sommes loin de le considérer comme un ministère de transition, mais il aura besoin de se consolider par la prudence et par les événemens. »

BELGIQUE — Bruxelles, le 18 septembre.

On assure que L. M. le roi et la reine ne seront pas de retour aussitôt que l'on les attendait.

— On assure que M. de Rykere, ancien professeur à l'université de Gand et membre du congrès, sera nommé à une ambassade chez une puissance du Nord de second ordre.

— Hier soir s'est effectuée la pose définitive de la statue de la Liberté moins la partie dorsale du lion qui sera montée dans l'après-midi. La rangée de tilleuls extérieure autour de la place a été abattue hier, les autres le seront aujourd'hui, mais on les ébranche d'abord pour qu'en tombant ils n'endommagent point les arbustes des jardins. Le jour de la cérémonie la rue St-Michel, qui va de la rue Neuve à la Place, sera fermée d'une barriade; l'estrade du roi sera placée au coin de cette rue à droite faisant face à la Place, et celle du corps diplomatique à gauche. Tout ce côté gauche jusqu'à la rue du Persil est réservée au public, et le côté droit au cortège, qui entrera par la rue des Boiteux. Comme la couleur blanche des cheminées de cette place nuirait à l'effet du monument, elles sont toutes rebadigeonnées en gris d'ardoises.

— Le programme de l'inauguration du monument de la Place des Martyrs n'attend plus que l'approbation du ministre de l'intérieur qui est absent dans ce moment. M. le ministre vient de faire une perte douloureuse par la perte de son frère. Cette perte l'a tellement affligé qu'il s'en trouve indisposé; M. le ministre est attendu de retour très-incessamment.

— M. Mancel, de Maestricht, avocat à la cour d'appel de Bruxelles, vient de publier chez le libraire Grignou, une brochure sous le titre de : La ville de Maestricht et ses droits à diverses époques en présence de la diète germanique et des 24 articles. Il prouve par des recherches historiques fort étendues et fort laborieuses que Maestricht doit suivre les

Et ce qui prouve que je suis un bonhomme, et que véritablement j'étais digne de ma fortune, c'est que je m'endormis en pensant à Berlioz, en répétant tout bas le bel air de Mme. Stolz : *Mais bah ! tant pis !* et que le lendemain, il fallut réveiller cet autre Alexandre, comme dit Bossuet.

Deux jours après, deux jours ! le bruit de cette fortune soudaine, imprévue, miraculeuse, incroyable, se répandit avec la rapidité d'une mauvaise nouvelle. Mes amis s'en étonnèrent peu et me félicitèrent simplement; mais les autres ! Quelles inquiétudes mortelles ! Et ces petits enfans au berceau de notre mère commune, la presse, quelles injures ! En même temps arrive chez moi l'enivrement de Zadig, le caractère de l'enivrement, c'est d'être envieux, il n'est qu'envieux, mais il l'est bien. L'envieux entre chez moi, les bras ouverts, la figure crispée.

Eh bien ! mon pauvre ami, est-ce vrai ce qu'on rapporte ? (*Il prend un air sérieux.*) — Mais, lui dis-je, comment l'entendez-vous ? — Ah ! je le savais bien, c'est une invention de journaux. (*Il prend un air riant.*) — Mais non pas, la chose est vraie, j'ai gagné un château. — Un château magnifique, à ce qu'on dit ! (*Il prend un air sérieux.*) — Pas magnifique, une jolie maison. — Oui, un vide bouteille, ça coûte plus que ça ne rapporte. (*Il prend un air riant.*) — Ça rapporte quelque chose, je crois. (*Il prend un air sérieux.*) Et pendant une heure vous verriez son rire tantôt triste, tantôt gai, selon que je lui rapporte qu'en effet cela est plus beau que riche, mais enfin que ce n'est pas tellement beau que ce ne soit un peu riche; et puis je lui dis cruellement ce que je sais par le prospectus : — un aqueduc, une terrasse, un grand bois, deux bosquets, un beau jardin entouré de vases de marbre, rempli de fleurs, tout le luxe italien au milieu de la plus belle nature italienne. Et cependant mon homme compte sur ses doigts, il sait déjà que mon palais contient quatorze chambres meublées avec goût, et que les lits sont garnis, mais tels quels. (*Il sourit.*) et que rien ne manque à la maison : linge de lit et de table, cristaux, tableaux, batterie de cuisine. (*Il est triste.*)

D'autres m'abordent en me disant : — Mais pourquoi donc n'allez-vous pas visiter ce beau domaine ? — J'ai quelqu'un là-bas qui s'entend mieux que moi en affaires. (*Il est triste.*) Et puis d'ailleurs qui parlerait de vos pièces nouvelles ? (*Il est triste.*) Mais, dit un autre, et votre feuilleton, si je le prenaux à votre place ? — Mon feuilleton n'est pas à donner, je le garde, et d'ailleurs le *Journal des Débats* ne voudrait pas de vous. Qui, moi ! tout neuf encore, quitter ma plume, renoncer au monde Littéraire, à ses amitiés, à ses haines, à ses commodes, à ses vengeances, à ses cruautés de chaque jour ! on me donnerait le duché de Luques, que je ne voudrais pas !

Mais vous, je vous vois encore revenir à la charge, curieux que vous êtes ! Vous me frappez amicalement sur l'épaule, et vous me dites : — Entre nous (je ne le dirai à personne), que rapporte votre château et combien vaut-il ? Vous êtes là, bouche bée, et vous attendez ma réponse avec une anxiété qui n'a rien de méchant. Car, enfin, il y a un château et château, il y a le château de Sainte-Assise qui rapporte 50,000 livres. Il y a le château du Petit-Bourg qui coûte 100,000 fr. par an. — Vous avez peut-être gagné Petit-Bourg ? — Pas plus que je n'ai gagné Sainte-Assise. — Mais enfin (comme disait l'envieux), vous n'auriez gagné que 100,000 écus que ce serait déjà beaucoup !

Je vais vous dire, mais à vous seul, franchement et naïvement ce que je rapporte mon château et ce qu'il vaut au plus bas prix. — Je n'en sais rien, mais ce qui est vrai, c'est que j'ai gagné un château. — *Il s'a-châ-teau.*

Et que deviendrez-vous cependant ? me demandent tout bas les amis inconnus qui me protègent et qui me défendent et qui me traitent comme l'enfant de leur adoption; à quoi je leur réponds ce que répondait le gardeur de moutons.

Ce gardeur de moutons s'écriait un jour : — *Ah ! si seulement j'étais roi de France !* — Eh bien, si tu étais roi de France ? lui dit un homme qui passait. — Je garderais mes moutons à cheval.

Et moi, si mon château vaut quelque chose, j'achèterai un parapluie et j'irai à l'Opéra en omnibus.

J.-J.

peut-être Baron, et qui sait ? Comte Lazaretti, Excellence, à com. sûr.

destinées de la Belgique même suivant le principe d'une séparation fondée plutôt sur le droit historique que sur l'insurrection et le droit naturel qu'ont les peuples de disposer d'eux-mêmes. M. Mancel joint à sa brochure un précis fort curieux des faits relatifs à la destitution des autorités municipales de Maestricht en 1821.

— On lit dans l'article, Bourse d'Amsterdam du *Handelsblad*, que les dernières nouvelles portant que les communications de la conférence sont telles que notre gouvernement ne pourra d'abord les prendre en considération, ont donné lieu, le 18, à beaucoup de vente dans les fonds hollandais, surtout dans les intégrales et les *kansbilleten*.

— M<sup>me</sup> Casimir vient d'obtenir un congé de 20 jours qu'elle se propose de passer les uns disant à Paris, d'autres à visiter Amsterdam et La Haye. Décidément cette dame n'est pas réengagée ici pour l'année prochaine; il paraît qu'elle refuse 25,000 fr.

Bruxelles, le 19 septembre (5 heures.) — Le beau temps a permis de tenir la bourse en plein air sur la place de la Monnaie. Là, si MM. les agents n'avaient rien à faire, ils pouvaient au moins se promener à leur aise. C'est ce qui a eu lieu car pour des transactions il y en a eu jusqu'à trois que l'on pourrait citer. La cote de Paris continuant à nous apporter débacle sur débacle, ici ou se tient en garde. Les cours restent faibles.

Fonds de l'état : dette active 2 1/2 p. c. 54 1/2, 5 p. c. 101 5/4 A., 4 p. c. 91 1/2, 5 p. c. 75 5/4 Société Générale titres en non fl. 828, certificats au porteur émission de Paris 1750; Société de Mutualité 1165 (116 1/2) A.; Banque de Belgique 1402 50 (140 1/4) A.; Actions Réunies 1000 (100); Sarslongchamps 1000 (100) A.; Société Nationale 1265 (126 1/2); Lits Militaires 5540 (118) A.; Caisse de Valenciennes 980 P.

L'actif espagnol a suivi l'impulsion de baisse venue de Paris; il était assez demandé au comptant à 17 7/8, mais à ce prix il y avait des offres de vente pour la fin du mois. Il s'est traité quelques parties pour les besoins de la liquidation.

MARCHÉS DES HUILES ET GRAINES.

Huile de colza en faveur, celle de lin également mieux; graine de colza sans affaires faute de vendeurs; tourteaux demandés.

LIÈGE, LE 20 SEPTEMBRE.

Plusieurs journaux français ont donné à entendre, il y a quelque temps, que les sociétés concessionnaires pour la construction des chemins de fer, font peu de progrès. La science, disait l'un d'eux, n'est pas étrangère à ce fait. Il paraît, ajoutait-il, qu'il est question de découvertes nouvelles qui changeront totalement le système actuel des voies ferrées.

Nous avons toujours prévu qu'on susciterait, en France, des obstacles nombreux à la construction de ces voies, et que nos voisins seraient privés, long-temps encore, des avantages que doivent en retirer le commerce et l'industrie. Il y a chez eux beaucoup d'hommes animés de dispositions hostiles pour les grandes innovations qui tendent à déplacer les intérêts. Ce qui s'est passé, depuis deux ans, le prouve assez. Tantôt on oppose au gouvernement son impuissance à exécuter ces grands travaux d'utilité publique qui sont en pleine voie d'activité chez nous et qui s'achèvent avec tant d'ensemble et de régularité sous la direction éclairée de l'état. Tantôt on déclare les sociétés particulières incapables de mener à bonne fin ces vastes entreprises et on cherche à effrayer les populations par la perspective d'un monopole qui est impossible. Aujourd'hui c'est la science qu'on invoque pour combattre le progrès même, et retarder des améliorations qui sont dans les vœux et les besoins de tous. En attendant, la France reste en arrière des autres peuples, et tandis que les Kalmouks et les Tartares voyageront par la vapeur, les français continueront à voyager par les cochons.

En présence de faits pareils, il est difficile de concevoir la morgue de quelques touristes Parisiens, qui traitent notre pays avec un dédain si ridicule. Nous croyons que c'était chose passée de mode. L'affermissement de notre nationalité, l'organisation forte et libérale de nos institutions, le développement de notre prospérité matérielle ont ouvert les yeux de l'étranger sur l'état de notre civilisation actuelle. Les arts n'ont pas médiocrement contribué, à leur tour, à cet heureux résultat. On vient de toutes parts assister au spectacle de notre régénération sociale, et la plupart des hommes de conscience et de cœur qui nous ont visité, n'ont emporté de

mieux que moi en affaires. (*Il est triste.*) Et puis d'ailleurs qui parlerait de vos pièces nouvelles ? (*Il est triste.*) Mais, dit un autre, et votre feuilleton, si je le prenaux à votre place ? — Mon feuilleton n'est pas à donner, je le garde, et d'ailleurs le *Journal des Débats* ne voudrait pas de vous. Qui, moi ! tout neuf encore, quitter ma plume, renoncer au monde Littéraire, à ses amitiés, à ses haines, à ses commodes, à ses vengeances, à ses cruautés de chaque jour ! on me donnerait le duché de Luques, que je ne voudrais pas !

Mais vous, je vous vois encore revenir à la charge, curieux que vous êtes ! Vous me frappez amicalement sur l'épaule, et vous me dites : — Entre nous (je ne le dirai à personne), que rapporte votre château et combien vaut-il ? Vous êtes là, bouche bée, et vous attendez ma réponse avec une anxiété qui n'a rien de méchant. Car, enfin, il y a un château et château, il y a le château de Sainte-Assise qui rapporte 50,000 livres. Il y a le château du Petit-Bourg qui coûte 100,000 fr. par an. — Vous avez peut-être gagné Petit-Bourg ? — Pas plus que je n'ai gagné Sainte-Assise. — Mais enfin (comme disait l'envieux), vous n'auriez gagné que 100,000 écus que ce serait déjà beaucoup !

Je vais vous dire, mais à vous seul, franchement et naïvement ce que je rapporte mon château et ce qu'il vaut au plus bas prix. — Je n'en sais rien, mais ce qui est vrai, c'est que j'ai gagné un château. — *Il s'a-châ-teau.*

Et que deviendrez-vous cependant ? me demandent tout bas les amis inconnus qui me protègent et qui me défendent et qui me traitent comme l'enfant de leur adoption; à quoi je leur réponds ce que répondait le gardeur de moutons.

Ce gardeur de moutons s'écriait un jour : — *Ah ! si seulement j'étais roi de France !* — Eh bien, si tu étais roi de France ? lui dit un homme qui passait. — Je garderais mes moutons à cheval.

Et moi, si mon château vaut quelque chose, j'achèterai un parapluie et j'irai à l'Opéra en omnibus.

J.-J.

peut-être Baron, et qui sait ? Comte Lazaretti, Excellence, à com. sûr.

nous que des idées honorables, consignées dans les souvenirs écrits de leurs excursions en Belgique. Et cependant de temps en temps s'élève encore une voix insultante qui nous proclame indignes d'être placés au rang des peuples les plus éclairés du continent.

Chose singulière! Parce qu'on trouve en France une vingtaine d'hommes qui écrivent plus ou moins spirituellement un feuilleton, une dizaine de romanciers plus ou moins médiocres, cinq ou six historiens plus ou moins distingués, trois ou quatre poètes qui méritent réellement ce titre, il n'y a aucune comparaison à établir entre les nations assez heureuses pour posséder de tels hommes et celles où les spécialités littéraires sont rares! Comme si les idées ne se propageaient que par les livres et les gazettes, et si la civilisation d'un peuple mesurait exclusivement sur le nombre des hommes qui cultivent les lettres!

Vous avez beau l'emporter en matière d'industrie, et l'emporter de si haut que l'industrie française se proclame perdue si l'on admet, sur les marchés intérieurs, les produits belges en concurrence avec les siens, votre supériorité même, sous ce rapport, vous fera traiter avec plus de dédain. On vous regardera comme un peuple de brutes qui ne songent qu'à améliorer leur situation matérielle, sans s'inquiéter des besoins de l'intelligence, et l'on vous accusera de vous vêtir et de vous nourrir trop bien. On s'armera, contre vous, de toutes vos richesses, et on vous dira, avec une fierté pleine de mépris, que vous ne savez travailler que le fer et la dentelle. Le bonheur consiste sans doute à vivre de beau langage, à se battre pour le triomphe d'une couleur ou d'un symbole, à déposer, chaque année, une boule noire ou blanche dans un scrutin électoral; eh bien, que nos voisins s'en contentent; mais qu'il nous soit permis, à nous, de ne pas être satisfaits de si peu de chose et de pousser un peu plus loin nos exigences.

Vous avez beau, d'un autre côté, citer, en fait d'arts, les Bériot, les Servais, les Batta, les Wappers, les Gallait, les Dekeyser, les Geefs, et d'autres encore dont le talent se soutient avec honneur à côté de celui qui a valu à ces artistes une réputation européenne, vous n'en êtes pas moins un peuple déshérité des dons de l'intelligence et capable à peine de comprendre les grands génies qui pullulent chez nos voisins!

Vous avez beau invoquer encore les titres que vous donne au respect des peuples la constitution politique la moins imparfaite qui ait régi, jusqu'à ce jour, une société d'hommes, montrer l'accord de l'ordre avec la liberté, donner à tous l'exemple de la pratique des vertus sociales, vous serez toujours regardé comme un peuple sans idées, propre tout au plus à vous emparer des idées d'autrui, et manquant même de l'esprit nécessaire pour les réaliser et les appliquer selon les besoins et les temps.

Que toutes ces attaques sont ridicules! nous autres Belges, parce qu'il n'y a pas en France un seul romancier qui puisse être placé sur la même ligne que Walter Scott, pas un historien qui ne soit au-dessous de Gibbon, pas un poète qui ne soit inférieur à Byron, irons nous dire que l'Angleterre, sous le rapport de l'intelligence, est bien supérieure à la France? Nous le pourrions peut-être; mais en y réfléchissant bien, nous nous convainquons qu'un semblable langage serait absurde et déplacé. Ces sortes de gloires ne prouvent rien pour le pays entier. Ce sont des exceptions et voilà tout.

Voyons-nous MM. les touristes français traiter les Américains avec tant de mépris? Non. Et cependant l'Amérique compte-t-elle beaucoup d'hommes de lettres qui aient illustré, à l'étranger, le nom de leur patrie? Il n'en est que deux dont les œuvres soient parvenues jusqu'à nous: Ce sont Fenimore-Cooper et Washington-Irving. Et bien qu'aucun romancier français ne puisse être comparé à Cooper, il serait injuste et faux de soutenir la supériorité littéraire des Américains sur celle des Français. MM. les touristes parisiens devraient donc se montrer un peu plus équitables envers leurs voisins.

Qu'y a-t-il d'ailleurs si extraordinaire à voir que, sur trente-quatre millions d'hommes, il y en ait une vingtaine qui cultivent les lettres avec succès? Serait-il si difficile de trouver, en France, telle ou telle partie du pays, égale à la Belgique en population et en étendue, qui n'ait jamais produit aucun romancier, aucun rimeur en réputation? Nous ne le croyons pas; et cette partie du pays sera-t-elle déclarée inférieure, sous le rapport de l'intelligence, aux contrées plus fortunées qui ont donné le jour à MM. Gauthier, Janin, de Baulieu? Nous ne le pensons pas non plus. La plupart des touristes français qui viennent visiter notre pays n'éprouvent ordinairement qu'un seul besoin; celui de faire parade de badauderie. Ce besoin satisfait, ce but atteint, ils s'en retournent, comme ils étaient venus, sans nous connaître, sans nous comprendre, et n'ayant gagné à leur voyage que de nous défrayer leur route, en écrivant quelques pauvres et risibles feuilletons.

Le frère de M. de Theux, ministre de l'intérieur et des affaires étrangères, est mort à son château de Meyland, avant-hier 19 septembre.

Le collège des bourgmestre et échevins de notre ville, sur l'information que des grains avariés auraient été introduits naguères à Liège, a prescrit une descente chez les marchands de grains et boulangers, à l'effet d'y inspecter la qualité des grains qui s'y trouvent en magasin.

Des trente-trois pigeons envoyés en juillet dernier à Marseille par la Société Valentinoise, de Liège, deux seulement étaient revenus jusqu'à présent, lorsqu'un troisième, femelle blanche, appartenant à M. G. Thurion-Maes, négociant, Outre-Meuse, est rentré le 17 de ce mois, au colombier, après être resté ainsi en route près de trois mois.

On écrit de Hasselt, le 18 septembre: «Les préparatifs qu'on fait pour la fête de cette ville promettent qu'elle sera plus brillante que les années précédentes.»

La brochure de M. Dumortier a fait impression à Londres; l'AVONBODE, journal ministériel hollandais, avoue,

non sans dépit, que cette brochure a converti beaucoup d'Anglais à la cause de la Belgique.

L'une des bourses instituées par le gouvernement à l'Institut fondé à Bruxelles pour les jeunes filles sourdes-muettes ou aveugles, se trouve vacante. Toute personne qui aurait l'intention de solliciter cette bourse peut s'adresser au 6<sup>e</sup> bureau de l'Hôtel-de-Ville de Bruxelles, où elle recevra les renseignements nécessaires.

On écrit de Maestricht, 15 septembre au Handelsblad: Trois places sont vacantes au tribunal de première instance de cette ville. Deux candidats seulement se présentent pour les occuper. Le premier est un jeune docteur en droit qui a passé son examen l'année dernière à Leyde, le second est un avocat de Liège né Belge (à Gors op Leeuw, arrondissement de Hasselt, province de Limbourg). Ce dernier n'est arrivé à Maestricht qu'en 1855; cependant il a été nommé immédiatement juge suppléant et maintenant il sollicite une place de substitut. Il semble que l'on verrait volontiers que quelques jeunes gens des provinces septentrionales se missent sur les rangs et fussent nommés aux places vacantes au tribunal de cette ville.

Le gouvernement belge vient de conclure avec le roi de Suède et de Norvège une convention qui abolit réciproquement, entre les deux pays, le droit d'aubaine.

Les ratifications de cette convention ont été échangées le 2 de ce mois à Stockholm entre M. le ministre des affaires étrangères de Suède, M. le baron Stjernel et M. le baron Van der Straeten de Ponthos notre chargé d'affaires.

On écrit de Cologne, le 8 septembre, à la Gazette générale de Leipzig: «Autant que je puis le savoir, les assurances, que le prince royal de Prusse a données lors de son dernier séjour en cette ville sur la question belge ont toutes été de nature pacifique, de sorte que chacun nourrit l'espoir que le cabinet de La Hayese verra obligé de faire un sacrifice aux intérêts continentaux.»

On lit dans une lettre de Constantinople, en date du 22 août, publiée par la GAZETTE D'AUSSBOURG:

«Suivant les nouvelles les plus récentes reçues de la Perse, en date des premiers jours de ce mois, l'étendard de la révolte contre le shah a été déployé par l'un de ses neveux qui arrive d'Angleterre. Il s'est mis à la tête des rebelles, à Schiraz. Cette nouvelle paraît certaine, et l'on assure que M. Mac Neil, le ministre anglais, a été invité par le shah à se rendre auprès de lui.»

Les journaux anglais, dont les dernières correspondances de Constantinople étaient aussi du 22 août, ne parlent de rien de pareil. Plusieurs ont même fait observer qu'on n'avait pas à Constantinople des nouvelles de la Perse, ou qu'elles étaient sans importance.

CHEMIN DE FER. — SERVICE DES CONVOIS.

Le ministre des travaux publics fait connaître qu'à partir de samedi 22 septembre, les départs sur la ligne d'Ostende à Gand auront provisoirement lieu de la manière suivante:

1<sup>o</sup> D'Ostende pour Gand, Bruxelles et Anvers, à 7 heures 10 minutes du matin, avec passage à Bruges à 8 heures; 2<sup>o</sup> D'Ostende pour Gand, Bruxelles, Anvers et Liège, à 11 heures 40 minutes du matin, avec passage à Bruges à midi 50 minutes;

3<sup>o</sup> D'Ostende pour Gand, sans coïncidence avec les autres lignes, à 6 heures 10 minutes du soir, avec passage à Bruges à 7 heures;

4<sup>o</sup> De Gand pour Ostende à 6 heures 15 minutes du matin, avec passage à Bruges à 8 heures;

5<sup>o</sup> De Gand pour Ostende, à midi 50 minutes, avec passage à Bruges à 2 heures 10 minutes. Ce convoi est la continuation des convois partis le matin de Bruxelles à 9 heures 25 minutes, d'Anvers à 9 heures 20 minutes, et de Liège à 7 heures;

6<sup>o</sup> De Gand pour Ostende, à 5 heures 15 minutes du soir, avec passage à Bruges à 7 heures. Ce convoi est la continuation des convois partis de Liège à 11 heures 50 minutes du matin, de Bruxelles à 2 heures, et d'Anvers à 1 heure 55 minutes de relevée. (MONIT.)

MODES.

Paris, 18 septembre.

Puisque l'automne paraît disposé cette année à se montrer avant le moment fixé par la nature et par l'illustré Mathieu Laensberg, nous pensons qu'il est à propos d'indiquer aussi à l'avance les étoffes qui doivent remplacer la mousseline et l'organdi, d'aérienne mémoire.

Nous citerons donc les étoffes de soie alternées, les damassées et les ombres jaspées, les levantines fond armées, jaspées aussi, à reflets changeants et ornées d'un joli dessin broché de plusieurs couleurs. On recherche aussi les pékinets à rayures égales, les satins et les gros de Naples brochés de fleurettes de plusieurs couleurs et les satins jaspés.

Toutes ces dispositions prouvent que le jaspé et le chiné seront tout-à-fait de mode cet hiver. Il y a encore des levantines à petites rayures ombrées; les satins à deux rayures égales, l'une brune, l'autre écarlate, il y en a aussi à rayures ponceau et noir. La nuance groseille semble devoir conserver la vogue qu'elle a eue cet été, car on la retrouve dominante dans toutes les étoffes nouvelles. On portera aussi beaucoup de soies écossaises dont les carreaux seront encore plus grands que ceux qu'on a essayés de mettre en vogue pendant la saison qui s'en va; les rayures paraissent avoir une grande disposition à s'élargir; ces étoffes, dans lesquelles le noir domine, s'appellent taffetas rubanés.

Toutes les robes se font maintenant à volans; il n'y a de différence que dans la hauteur de cet accessoire.

Les manches à la jardinière ne se font presque plus à droit fil; c'est le seul changement que nous puissions signaler dans la forme des manches. Les corsages montans et les redingotes se portent beaucoup en ce moment, même pour les robes habillées.

Pour soirée on fait ces robes en mousseline blanche dont les volans et les garnitures de manches sont festonnés en coton rouge, ce qui est très-joli, mais cette mode n'est pas destinée à vivre long-temps.

On fait aussi beaucoup de nœuds et même de ceintures en mousseline. Cela est un peu lourd, et les rubans sont plus gracieux.

Les chapeaux n'offrent encore rien de nouveau quant à la forme. Les

ornements en dentelle noire sont maintenant d'un mauvais goût. On en a fait abus. On peut prédire, pour cet hiver, une grande vogue aux chapeaux de feutre gris, surtout à ceux qui seront accompagnés d'une follette de même couleur.

Les bonnets du matin sont en batisse d'écosse. Le fond est à la paysanne. Les papillons sont très bas et ruchés en coquille au milieu; les nœuds sont pareils, et le seul ornement de ces bonnets est une petite valenciennne. Il s'en est fait encore de plus élégantes en mousseline de l'Inde. On les garnit de dentelles Malines ou Angleterre, et on les orne de rubans écossais.

Les bonnets habillés sont garnis de points d'Alençon; les fleurs sont indispensables à cette coiffure.

Il se porte beaucoup de tabliers en filet noir, ornés de dentelles pareilles. Quant à la forme, ils se raccourcissent chaque jour davantage, quoique cela pût paraître impossible.

Il est probable que les schâles de taffetas noir continueront cet hiver à remplacer les mantelets. Seulement, afin de les rendre aussi chauds que ces derniers, on les doublera de soie de couleur. En ce moment; quelques uns se garnissent d'effilés, mais cela les rend un peu lourds, et la dentelle l'emportera décidément.

Les larges ceintures flottantes sont tout-à-fait de mode et se portent, même avec les robes à pointes. On fait aussi avec des rubans des épaulettes découpées à dents, qu'on entoure d'une petite blonde noire.

Les parfums sont et seront toujours l'indispensable complément de toute toilette de bon goût. Qu'importe d'être élégant, si l'on ne laisse après soi, longtemps encore après qu'on a disparu, ce je ne sais quoi de suave, ce souvenir aérien qui trahit la déesse, selon le poète, et marque sa trace dans l'espace. (Le Siècle.)

GARDE CIVIQUE. — Le colonel commandant en chef devant procéder à l'armement et à l'équipement de la garde civique réorganisée conformément à la loi du 22 janvier 1855, invite les personnes qui sont en possession d'armes et d'objets d'équipement appartenant à l'état et provenant de gardes civiques, urbaine et communale, à les déposer contre récépissé, dans le délai de vingt jours qui prendra cours le 25 de ce mois et finira le 15 octobre prochain, au bureau de M. le commissaire de police de leur quartier.

Fait à Liège, le 15 septembre 1858.  
Le colonel en chef, VERCKEN, aîné.

Avis aux gardes civiques du 1<sup>er</sup> ban qui depuis leur désignation pour le service actif ont acquis le droit de passer dans un des deux bans sédentaires, et ceux appartenant à ces deux derniers bans qui, ayant accompli leur cinquantième année au 1<sup>er</sup> janvier 1859, désirent obtenir leur radiation définitive des contrôles de la garde civique.

L'administration communale les prévient qu'ils doivent se faire inscrire avant le 15 novembre prochain entre huit heures du matin et midi, au bureau militaire à l'hôtel-de-ville à l'effet d'être compris dans la liste alphabétique, à rédiger pour les opérations de la levée de la dite garde civique en 1859 conformément à l'instruction ministérielle du 21 décembre 1851.

La confection de cette liste ne pouvant être ajournée au delà du terme indiqué ci-dessus, ce délai sera de rigueur et les réclamations tardives ne pourront être admises que l'année suivante.

Liège, le 11 septembre 1858.  
Le président, Tilman.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE, DU 19 SEPTEMBRE.

Naissances: 5 garçons, 1 fille.  
Décès: 2 filles, 2 hommes, 1 femme, savoir:  
J. J. Debruyne, âgé de 69 ans, ex-militaire, place St-Denis, veuf de A. P. Furstenne. — J. J. Defresne, âgé de 45 ans, manoeuvre, à Grivegnée, époux en 2<sup>e</sup> noces de M. J. Blavier. — A. Me. Moreau, âgée de 26 ans, couturière, rue Agimont.

ANNONCES.

HUITRES ANGLAISES chez ANDRIEN, rue Souv.-Pont,

Cabillaux, Rivets, Raies, Elibottes, etc., chez Andrien.

Cabilleaux, Rivets, Rayes, chez PERET, rue Ste.-Ursule.

ON DEMANDE UNE SERVANTE, rue Féronstrée, N<sup>o</sup> 778. 1298

On CHERCHE un AIDE en PHARMACIE. S'adresser rue Vinave-d'He, n<sup>o</sup> 58.

QUARTIER INDÉPENDANT A LOUER; composé de 2 pièces au rez de chaussée, 2 chambres, grenier, lavoir, cave, cour, etc., situé n<sup>o</sup> 189, sur la Fontaine. — S'adresser n<sup>o</sup> 205, faubourg St-Gilles. 1277

PENSIONNAT DES DEMOISELLES HUBIN, Place St-Pierre, à Liège.

La RENTRÉE DES CLASSES aura lieu le 1<sup>er</sup> OCTOBRE, après la messe du St-Esprit.

UN COMMERCANT En EPICERIES, Vins et Eaux-de-Vie, de cette ville, jouissant d'une belle clientèle et voulant se retirer des affaires, serait porté à traiter pour la VENTE de sa maison, de son COMMERCE et de ses marchandises. La maison est vaste et dans la situation la plus avantageuse. On accorderait à l'acquéreur de grandes facilités pour le paiement. S'adresser, pour renseignements, au n. 158, rue des Seurs-de-Hasque, à Liège. 956

## Bazar, rue Velbruck.

### A VENDRE D'OCCASION.

17 PENDULES en bronze et dorure et bronze fumé, al-bâtre et à colonnes, une formant une corbeille de fleurs artificielles et une avec rocher et oiseaux.  
Les ouvrages des dites pendules sont garantis.  
12 beaux services de table damassés, 2 très-belles NAPPEs damassées ayant 10 aunes de longueur, 8 pièces de TOILE blanche, 17 NAPPEs à thé de 9 1/4 à f. 7 50. Une pièce de DRAP NOIR, une pièce MÉRINOS noir, et 4 pièces ETOFFE écru pour nappes, ayant 5 aunes de largeur. 1297

## SALLE DE VENTES. RUE VELBRUCK.

A VENDRE 1450 BOUTEILLES, VIN DE BORDEAUX 1851 à f. 1, bouteille comprise. 1296

A VENDRE un CHEVAL pouvant servir pour la selle et l'attelage. S'adresser quai de la Sauvenière N. 84-58. 122

### CHANGEMENT DE DOMICILE.

POURBAIX, CHIRURGIEN-DENTISTE,

QUAI DE LA SAUVENIÈRE, N° 48.

Reçoit tous les jours depuis 8 heures du matin jusqu'à 5.

## PENSIONNAT

DE DEVANT-LE-PONT, PRÈS DE VISÉ,

DIRIGÉ PAR

M<sup>me</sup> PETERS-JUDON.

La RENTRÉE aura lieu LUNDI 24 septembre. Le lendemain on chantera la messe du St.-Esprit. 1278

## VENTE

## BATEAUX ET AGRES.

MARDI, 2 OCTOBRE 1858, à deux heures de relevée,

Le notaire BIAR vendra au Pont-Maghin, à Liège,

### trois bateaux

En très-bon état, dont un de 50 tonneaux, un de 35 et un de 19, et quantité d'AGRES, consistant en voiles, cordages, etc.

A 6 MOIS DE CRÉDIT.

On se réunira chez BENOIT LAFLEUR. 1299

LE PREMIER OCTOBRE 1858, à dix heures du matin, IL SERA PROCÉDÉ,

Par maître BOULANGER, notaire à la résidence de Liège, en son étude, rue Hors-Château, n° 56 ci-devant n° 448,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES

DES

## IMMEUBLES,

DONT LA DÉSIGNATION SUIT,

Et qui sont libres de toutes charges. SAVOIR:

PREMIER LOT.

UNE MAISON DE COMMERCE, sise à Liège, rue de vant l'église St.-Antoine, portant actuellement le n° 24.

DEUXIÈME LOT.

UNE MAISON composée de plusieurs pièces, dont une partie avec grand jardin, entouré de mur, était occupée en maison de campagne, et l'autre partie également avec grand jardin est à louage, par un particulier, dont le bail, doit cesser le premier mars prochain, et encore une pièce de terre au bout du jardin, par laquelle on communique à la meuse et aux belles prairies dites de Marexhe, procurant le coup d'œil et la promenade la plus agréable.

Lequel immeuble est situé en Hayeneux, commune de Herstal, à une portée de fusil de la promenade du quai Saint-Léonard.

Il pourrait être rendu en entier et à très peu de frais en une bonne et suffisante maison de campagne, même pour une personne à équipage, y ayant une porte charrière au chemin.

On peut dès à présent prendre connaissance des titres de propriété, en l'étude dudit notaire. 1285

## Vente D'ARBRES, NOYERS et FRÈNES,

AU CHATEAU DE BASSINNES,  
Commune de MAFFE et MÉAN.

SAMEDI, six OCTOBRE 1858, à midi précis,

M. le baron VANDENSTEEN, fera Vendre à l'Enchère, PAR PORTIONS, au château de BASSINNES, à la recette de M. le notaire DAYENEUX, quantité de BEAUX NOYERS ET FRÈNES de la plus forte dimension.  
A CREDIT et aux conditions à déclarer 1275

A LOUER, à un cultivateur, pour entrer en jouissance le 1<sup>er</sup> mars prochain.

## une bonne maison

avec deux caves, puits, grange, étable, et deux bonniers deux verges grandes de pré et jardin potager, située à Cointe, commune d'Ougrée.  
S'adresser rue St.-Séverin, n° 74. - 53.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

## MINES.

DEMANDE EN CONCESSION SOUS LES COMMUNES DE SAINT-REMY, HOUSSE, CHERATTE, TIGNÉE, ET SAIVÉ.

Publications nouvelles en exécution de l'art. 15 de la loi du 2 mai 1857.

Le ministre des travaux publics, Vu les lois des 21 avril 1810 et 2 mai 1837 et l'arrêté royal du 22 juin 1857;

Vu la demande en concession de mines de houille sous les communes de Saint-Remy, Housse, Cheratte, Tignée et Saive, formée le 6 juillet 1824, par les sieurs baron de Sarolea (Casimir), domicilié à Liège, et consorts, et les sieurs Corbesier (Urban-Joseph), domicilié à Liège, et consorts; Considérant que cette demande tombe sous l'application de l'art. 15 de la loi du 2 mai 1857,

Arrête:

Art. 1<sup>er</sup>. La dite demande et le présent arrêté seront publiés dans le *Moniteur*, par trois insertions consécutives, faites de quinze en quinze jours.

Art. 2. Cette demande et le présent arrêté seront en outre publiés par trois insertions consécutives, de quinze en quinze, dans un des journaux de la province de Liège, et affichés pendant trois dimanches consécutifs, de quinze en quinze, dans le chef lieu de la province, dans celui de l'arrondissement judiciaire ou la mine est située, et dans toutes les communes sur lesquelles elle s'étend.

La députation du conseil provincial de Liège est chargée de pourvoir à l'exécution de l'art 2 ci-dessus.

Bruxelles, le 31 juillet 1858.

NOTHOMB.

SUIT LA DEMANDE.

Par pétition enregistrée à la préfecture du département de l'Ourlhe, le 31 décembre 1815, la famille de Sarolea, de Cheratte, représentée par feu Collardin (P.-J.), en vertu d'un acte de procuration du 9 mai 1811, et la famille Corbesier, d'Argenteau, avaient demandé la concession de mines de houille existantes sous des terrains dépendans des communes St-Remy, Housse, Cheratte, Tignée et Saive.

Voulant régulariser ladite demande et en provoquer l'ins-truction, les membres de ces deux familles ci-après dénom-més, savoir:

1<sup>o</sup> De Sarolea (Casimir), domicilié à Liège; 2<sup>o</sup> de Sarolea (Hyaç.), de Wandre; ce dernier, tant en nom propre que comme représentant sa sœur, épouse Finot (François); 3<sup>o</sup> Lhonneux (Thimoléon), en qualité d'époux de Sarolea (Caroline); 4<sup>o</sup> Dauterhande (Franc.), en qualité d'époux de Sarolea (Adélaïde); 5<sup>o</sup> Beniver (Jean-Lambert.), en qualité d'époux de Sarolea (Emélie); ces trois derniers demeurant à Huy; 6<sup>o</sup> de Sarolea (Eléonore), domiciliée à Fosse; 7<sup>o</sup> Donckier (Xavier), de Huy, en qualité de curateur de la demoiselle de Sarolea (Victoire), et 8<sup>o</sup> de Sarolea (Félix), capitaine, en garnison à Liège; tous représentant feu de Sarolea (Jean-Mathieu), leur oncle;

Et Corbesier (Urban-Joseph) de Liège, tant pour lui que pour Corbesier (Jean-Joseph et Philippe Garpar), domiciliés à Argenteau; Corbesier (François-Joseph), domicilié à Liège, et Renard (François-Clément), époux de Corbesier (Thérèse), demeurant à Aix-la-Chapelle; tous représentant feu Corbesier (Gaspar), leur père et beau-père.

Où, par une pétition enregistrée à l'administration de la province de Liège, le 6 juillet courant, sollicité la publica-tion de leur demande en concession de mines de houille existantes sous des terrains dépendans des communes ci-dessus désignées et limitées ainsi qu'il suit:

Au nord, à partir de la rive droite de la Meuse, à l'em-bouchure de la ruelle du Strenden; suivant ladite ruelle, ensuite celle dite Bozette jusqu'à la rencontre du chemin de Sabaré à Sarolay, que l'on suit vers le nord, sur une lon-gueur de 54 aunes, jusqu'à sa jonction avec le chemin de la fonderie Déchasse, que l'on descend ensuite jusqu'à la rencon-tre du chemin de Bois-le-Duc, que l'on remonte jusqu'à ce-lui du Voué; de ce point, suivant vers le nord ce dernier chemin jusqu'à sa jonction avec la ruelle des Vaches, des-cendant ensuite ladite ruelle des Vaches jusqu'au chemin de St-Remy à Dalhem; de ce point, par une ligne droite longue

de 140 aunes, tirée dans la direction de ladite ruelle, sur le ruisseau dit de St-Remy et de Bolland;

A l'est, de ce point remontant ledit ruisseau jusqu'à la li-mite séparatoire des communes de Cheratte et Cerexhe-Heu-seux; près la fonderie Lehane;

Au sud, à partir dudit point, suivant ladite limite sépara-toire dans sa direction au sud-ouest, jusqu'à la rencontre d'un chêne placé à la traverse du chemin de Barchon à Heu-seux; de ce point, continuant la même limite séparatoire, qui forme une ligne droite jusqu'à un saule placé à la jonction des limites des deux communes ci-dessus nommées, avec celle de la commune de Tignée; de ce saule par une ligne droite longue de 1.590 aunes, tirées sur le clocher de l'église de Saive; de cette église, par une deuxième ligne droite longue de 1.585 aunes, se terminant au clocher de l'église du ci-devant couvent de la Xavée;

A l'ouest, de ce point, suivant le chemin de Rabosée à Hognée, jusqu'à la ruelle Gillet; prenant ensuite cette ruelle et la continuant jusqu'au chemin de Neuve-Voie à Chesneux; puis suivant vers l'ouest ce dernier chemin jusqu'à l'endroit où il est traversé par celui de Rabosée à Hognée; prenant ensuite ce dernier chemin et le continuant en laissant à gau-che la ferme Malaise jusqu'aux limites des communes de Wandre et de Cheratte; suivant alors lesdites limites dans leurs différentes sinuosités, jusqu'à la rencontre du chemin Bastin, situé à l'ouest et près du château de Cheratte; pre-nant alors ce dernier chemin et le continuant jusqu'à sa jon-ction avec celui descendant de l'église de Cheratte; remon-tant ce dernier chemin jusqu'à la rencontre du grand chemin de Wandre à la Basse-Cheratte; que l'on suit vers nord jusqu'à la rive droite de la Meuse; poursuivant ensuite la même rive jusqu'à l'embouchure de la ruelle du Strenden, point de départ.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires de la surface le 81<sup>e</sup> panier à extraire durant l'exploitation, ou cinq cents des Pays-Bas par bonnier métrique.

## BOURSES.

PARIS, LE 18 SEPTEMBRE.	
Trois p. c. . . . .	80 80
Quatre p. c. . . . .	102 50
Cinq p. c. . . . .	109 40
Act. de la Banque . . . . .	—
Obl. de la vil. de Par. . . . .	—
Emp. belge . . . . .	—
Société Générale . . . . .	—
Banque de Belgie . . . . .	1440
Mutualité . . . . .	—
Actions réunies . . . . .	—
Différée ancienne . . . . .	—
Dito nouv. s. int. . . . .	—
Id. active . . . . .	20
Id. passive . . . . .	—
Emp. rom. . . . .	101 5/4
Rente de Naples . . . . .	100 10
Emp. portugais . . . . .	—
Migueliste . . . . .	—

LONDRES, LE 17 SEPTEMBRE.	
5 <sup>e</sup> consolidés . . . . .	94 1/4
Belge. 1852, c. . . . .	105
Hol. Dette active . . . . .	55 3/4
Portug. 5 p. c. . . . .	5 1/2
Id. 3 p. c. . . . .	25
Esp. Emp. 1854 . . . . .	19 1/4
Différées . . . . .	8
Passives . . . . .	4 1/4
Russie . . . . .	—
Bresil . . . . .	84 1/4
MEXICAINS 6 p. c. . . . .	—

AMSTERDAM, LE 18 SEPTEMBRE.	
HOLL. Dette activ. . . . .	101 9/16
Dito 2 1/2 . . . . .	55 11/16
Différée . . . . .	25 15/16
Billet de change . . . . .	95 15/16
Obl. synd. d'am . . . . .	05 1/8
Id. 5 1/2 . . . . .	79 5/8
S. de G. des P.-B. . . . .	108
Id. nouvelle . . . . .	—
Russie. Hope et Co . . . . .	105 1/2
Id. 1829, 5 . . . . .	105 5/4
Inscr. au gr. livre . . . . .	69 5/8
Certific. à Amsterd. . . . .	—
POLOGNE. L. R. 300 . . . . .	118 5/4
Id. de Rd. 50 . . . . .	117 5/4
ESPAGNE. E. Ard. . . . .	18
Dito grd. . . . .	—
Dette diff. 1850 . . . . .	8 1/8
Id. nouvelle . . . . .	—
Id. passive . . . . .	4 9/16
AUTR. Métall. 5 . . . . .	105 5/4
BRES. Obl. à Lond. . . . .	82 5/4

ANVERS, LE 19 SEPTEMBRE.	
ANVERS. Det. act. . . . .	104 1/2
Det. diff. . . . .	49 1/4
Emp. de 48 mill. . . . .	101 5/4
Id. de 50 mill. . . . .	91 5/4
HOLL. Dette activ. . . . .	—
Rente rembours. . . . .	—
AUTRICHE. Métall. . . . .	106 5/4
Lots de fl. 100 . . . . .	311
Id. 250 . . . . .	457
Id. 500 . . . . .	756
POLOG. Lots fl. 300 . . . . .	417 5/4
Id. 500 . . . . .	157 5/4
BRES. Em. L. 1854 . . . . .	81 1/4
ESPAGNE. Ardoins . . . . .	37 5/4
Dette passiv. 1854 . . . . .	—
Id. Différée . . . . .	5 5/4
DANEMARC. E. Nott. . . . .	95
Dito à L. . . . .	75 1/4
PRUSSE. Em. à Berl. . . . .	116 1/2
NAPLES. Cert. Fal. . . . .	95 1/2
Id. Rom. Lev. 1852 . . . . .	101
Id. à A. 1854 . . . . .	100 1/4

CHANGES.	
Amsterd. C. jours . . . . .	1 1/2 p. p.
Id. 2 mois . . . . .	—
Rotterd. C. jours . . . . .	1 1/2 p. p.
Id. 5 mois . . . . .	—
Paris. C. jours . . . . .	1/8 av.
Id. 2 mois . . . . .	5/8 0/0 p.
Londres. C. jours . . . . .	40 5
Id. 2 mois . . . . .	40 1
Francfort. C. jours . . . . .	53 15/16
Id. 5 mois . . . . .	53 9/16
Brixelles et Gand . . . . .	1/8

BRUXELLES, LE 19 SEPTEMBRE.	
Dette active 2 1/2 . . . . .	54 1/2
Emp. Rothschild . . . . .	101 7/8
Fin courant . . . . .	—
Emp. de 50 mill. . . . .	91 1/2
Id. de 57 mill. . . . .	75 5/4
Emp. de 1852 (4) . . . . .	828
Act. de la Soc. G. . . . .	1750
S. de Comm. de c. . . . .	150 1/2
B. de Belgique . . . . .	140 1/4
C. de S. et Gise . . . . .	—
Hauts-Fourneaux . . . . .	—
Banque Foncière . . . . .	100
Idem . . . . .	100
Flemi . . . . .	—
Hornu . . . . .	—
Sclessin . . . . .	122
Soc. Nationale . . . . .	126 1/2
Levant du Flenu . . . . .	—
Ougrée . . . . .	—
Sars-Longscham . . . . .	100
Chem. de Fer . . . . .	—
Vennes . . . . .	—
St-Léonard . . . . .	—
Chatelineau . . . . .	150
Verreries . . . . .	120
Betteraves . . . . .	118
Verr. de Charl. . . . .	—
L'Espérance . . . . .	—
Brasseries . . . . .	—
Tapis . . . . .	—
Fer d'Ougrée . . . . .	—
Mutualité . . . . .	116 1/2 et
S. C. Bruges . . . . .	—
Monceaux . . . . .	—
Act. Réunies . . . . .	100
Borinage . . . . .	—
Houyoux . . . . .	—
Papeterie . . . . .	—
Lits de Fer . . . . .	118
Luxembourgeoise . . . . .	—
Banque Foncière . . . . .	150
Herve . . . . .	—
Ch. de Fer de Col. . . . .	—
Ch. de B. M. et B. . . . .	—
Asphalt . . . . .	—
Holl. Dette active . . . . .	53 1/2
Losrenten inscrit . . . . .	100
Autriche. Métall. . . . .	106 1/2
Naples. C. Falcon . . . . .	95 1/2
Espagne. Ardoins . . . . .	17 7/8
Fin courant . . . . .	—
Prime un mois . . . . .	18 D. 1
Différée de 1850 . . . . .	—
Idem de 1855 . . . . .	—
Passives . . . . .	—
Bresil. E. de Roth . . . . .	—
Rome. E. de 1854 . . . . .	101 1/4

VIENNE, LE 12 SEPTEMBRE.  
Métalliques, 107 25/32. — Actions de la Banque, 1445 1/2.  
Imprimerie de J.-Bte Nossent, rue du Pot-d'Or, N° 622, à Liège.